Publiée en ligne le 23 OCT. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-140

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 25

☐ votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, François BOISSERIE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Evelyne MACHANE

OBJET :

Modification des statuts du SIRTOM – Extension de son Territoire

Rapporteur : R. POURCHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5211-20 ;

Vu la délibération n°2023-22 du 19 juillet 2023 par laquelle le Comité syndical du SIRTOM a approuvé l'extension de son territoire d'intervention aux communes de Beauregard-de-Terrasson, Peyrignac et Villac, membres de la Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir, à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat, donné dans les conditions de majorité qualifiée ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** l'extension du territoire d'intervention du SIRTOM au 1er janvier 2024 pour les communes de Beauregard-de-Terrasson, Pérignac et Villac, membres de la Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir ;
- **approuve** la modification des statuts du SIRTOM au 1er janvier 2024.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

La secrétaire

E. MACHANE

P. DARY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE)

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20231019-DC2023880330-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023